

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGARDE-MARC-LA-TOUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Etaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, Mme Marylin VERDIER, M. Tim TRAINS, M. Arnaud ALLEYRAT, M. Bénito LACROIX, M. Manuel DA COSTA, Mme Ménéhi GUITARD, M. Jacques TRAMONT, Mme Catherine CHAMBAUDIE, M. Fabien LANOT.

Etaient absents : M. Bertrand FOUCHER, M. Stéphane VIVIER.

Procurations : M. Bertrand FOUCHER en faveur de Mme Marylin VERDIER, M. Stéphane VIVIER en faveur de M. Olivier BROSSARD.

Secrétaire : M. Olivier OTERO PASTOR. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-035 : Affectation du résultat 2019.
Annule et remplace l'affectation portant le même objet du 27/02/2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	329 123,03
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 85 980,63

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2019 :

Solde d'exécution de l'exercice	43 436,42
Solde d'exécution cumulé	- 42 544,21
<i>Intégration du solde d'exécution cumulé du Budget de l'Eau</i>	29 633,63
Solde de clôture	- 12 910,58

Restes à réaliser au 31.12.2019 :

Dépenses d'investissement	- 270 520,00
Recettes d'investissement	220 638,00
Solde	- 49 882,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2019 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 12 910,58
Rappel du solde des restes à réaliser	- 49 882,00
Besoin de financement total	- 62 792,58

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	79 915,40
Résultat antérieur	329 123,03
Total à affecter	409 038,43
<i>Intégration du résultat cumulé du Budget de l'Eau</i>	82 836,19
Solde de clôture	491 874,62

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	62 792,58
. Affectation complémentaire en réserves (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	29 633,63
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2020, ligne 002, report à nouveau créditeur)	399 448,41
Total	491 874,62

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-036 : Vote du budget

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2020

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	572 568	013- atténuation de charges	13 490
012 - charges de personnel & ass.	291 081	70 - produits des serv, du domaine	90 077
014 - Atténuations de produits	12 607	73 - Impôts et taxes	254 268
65 - autres ch. de gestion courante	59 387	74 - dotations et participations	256 159
66 - charges financières	9 431	75 - autres produits de gest.	32 370
67 - charges exceptionnelles	550	77 - produits exceptionnels	2 212
022 - dépenses imprévues	0		
023 - virement section inv.	96 767	002- résultat reporté	399 448
042 - opération d'ordre transfert entre section	5 633		
Total des dépenses de fonctionnement	1 048 024	Total des recettes de fonctionnement	1 048 024

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
association des amis de B.D.P.	50	50	50
Association Parents d'élèves	200	200	200

Association "au bon coin des pêcheurs"	200	200	200
Club de Pétanque	200	200	200
Comice Agricole	75	75	75
Coopérative scolaire	1 700	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
La Souris Verte	200	200	200
LAMICOTT (ping pong)	200	200	200
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Société de chasse	200	200	200
Sporting club Gardillou	200	0	0
Tulle Solidarité	200	200	200
Anciens combattants	50	50	50
Association Fragment	0	200	200
Divers	650	650	650
TOTAL article 6574	4825	4825	4825

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
Déficit reporté		12 911	12 911
1641 (1) - remb. Emprunts		55 145	55 145
165 (1) - caution		1 543	1 543
2031 (113) - études maison médicale	720		720
2031 (165) - appartements Maison Fage	21 588		21 588
2033 (165) - frais insertion maison Fage		3 000	3 000
2031 (168) - étude maison services publics	7 200	8 604	15 804
2033 (168) - frais d'insertion maison services publics		2 500	2 500
204171 (107) - éclairage Public	12 861	1 515	14 376
2128 (167) - aménagements Marc-La-Tour		12 855	12 855
21318 (130) - travaux divers bâtiments		22 802	22 802

23 318 (130) - église de Marc-La-Tour		58 176	58 176
2151 (167) - voirie		15 000	15 000
2168 (156) - reliure registres		468	468
2158 (132) - adressage	66	66	132
2181 (132) - adressage	43	42	85
2183 (130) - matériel informatique, matériel de bureau	1 220	1 125	2 345
2188 (130) - matériel divers, outillage, divers		1 000	1 000
2313 (113) - maison médicale	1 077		1 077
2313 (165) - appartements maison Fage	225 745	251	225 996
2313(168) - maison de services publics		152 825	152 825
2315 (164) - travaux budget fonds de sections		8 345	8 345
2313 (1) - transfert frais insertion et études maison médicale		19 286	19 286
2181 (1) - transfert frais d'études adressage		4 680	4 680
TOTAL :	270 520	382 139	652 659

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
021(1) - virement de la section de fonctionnement		96 767	96 767
024 (1) - Cession d'immobilisations		1	1
10222 (1) - FCTVA		88 018	88 018
10226 (1) - taxe aménagement		5 000	5 000
1068 (1) - réserves		92 426	92 426
1323 (99) - voirie étang		1 174	1 174
1323 (132) - adressage	3 985		3 985
1341 (132) - adressage	2 989		2 989
1323 (167) - voirie	4 331		4 331
1341 (132) - études la poste	1 170		1 170
1323 (165) - appartements maison Fage	42 324		42 324
1327 (165) - appartements maison Fage	7 676	2 324	10 000
1323 (168) - maison de services publics		43 022	43 022

1341 (168) - maison de services publics		43 022	43 022
1323 (130) - église de Marc-la-Tour		29 088	29 088
1341 (130) - matériel informatique	508		508
1341 (132) - Accessibilité bâtiments et voirie	7 655	37	7 692
1641 (80) - Emprunt	150 000		150 000
165(1) - caution logement		1 543	1 543
2802 (1) - amortissement doc d'urbanisme		3 168	3 168
28031 - Amortissement frais d'études (1)		849	849
2804171 (1) - amortissement subvention d'équipement		111	111
280422 (1) - amortissement subvention d'équipement		441	441
28051 (1) - amortissement concessions, brevets et licences		1 064	1 064
2031 (1) - transfert frais d'études maison médicale		18 600	18 600
2033 (1) - transfert frais d'insertion maison médicale		686	686
2031 (1) - transfert frais d'études adressage		4680	4 680
TOTAL :	220 638	432 021	652 659

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour, 8 voix contre.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-037 : Règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour le cimetière, le columbarium et le jardin du souvenir de la commune de Lagarde-Enval commune déléguée de Lagarde-Marc-la-Tour.

Après lecture des règlements (règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir,

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les règlements intérieurs (cimetière, columbarium, jardin du souvenir) tels qu'exposés par Monsieur le Maire et l'autorise à les signer.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-038 : Tarifs du columbarium et dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le maire expose au conseil municipal que suite à la création du columbarium, il est nécessaire de fixer le tarif de location des cases, le délai de location de ces dernières ainsi que le tarif de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir..

Le Maire propose les tarifs et les délais suivants :

- 1 case 300 € pour une durée de 15 ans
- 1 case 500 € pour une durée de 30 ans
- Dispersion des cendres : 30 €

Après avoir délibéré,
à l'unanimité
le conseil municipal fixe les tarifs et les délais suivants :

- 1 case 300 € pour une durée de 15 ans
- 1 case 500 € pour une durée de 30 ans
- Dispersion des cendres : 30 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-039 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement établi pour la durée du mandat en application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée : délibération de principe.

Le conseil municipal de Lagarde-Marc-la-Tour

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux dans les 5 cas suivants :

Le fonctionnaire ou l'agent contractuel remplacé est autorisé à travailler à temps partiel ;

OU

Le fonctionnaire ou l'agent contractuel remplacé est indisponible pour congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ;

OU

Le fonctionnaire ou l'agent contractuel remplacé est indisponible en raison de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux

OU

Le fonctionnaire ou l'agent contractuel remplacé est indisponible en raison de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire

OU

L'agent contractuel remplacé est indisponible en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Le Maire est autorisé pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 précitée pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Le Maire est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-040 : Adressage modifications

Le Maire expose que certaines modifications sont à apporter sur la numérotation.

Modifications à apporter sur la Numérotation (délibération du 08.10.2018 commune historique de Lagarde-Enval) :

Sur les délibérations du 8.05.2018 et 08.10.2018 Commune Historique de Lagarde Enval		À la suite des changements la parcelle devient :	
AX40	2 Chemin des Marcheurs	AX 40	2 Chemin de La Papiole
Sur les délibérations du 8.05.2018		À la suite des changements la parcelle devient :	
Route de la Méchaussie		Rue de La Méchaussie	
Sur la délibération du 16.08.2019		À la suite des changements la parcelle devient :	
AY07	2 Chemin de La Papiole	AY07	2 Chemin des Bouyges
Sur la délibération du 27.02.2020		À la suite des changements la parcelle devient :	
AW371	3 Route du Moulin du Trieux	AW371	1 Route du Moulin du Trieux
AW370	3 bis Route du Moulin du Trieux	AW370	3 Route du Moulin du Trieux

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications ci-dessus ainsi que les propositions des nouvelles adresses.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques TRAMONT, expose que sur la RD, la portion de route de TERRA AVANTURA est très très dangereuse malgré les aménagements déjà réalisés. En effet ces derniers n'ont pas répondu à la sécurité qui était attendue, il n'y a pas de passage sécurisé pour les piétons et les voitures roulent vite.

Ce sujet est un sujet urgent qu'il faut aborder sans attendre. Il est plus urgent que la question du presbytère.

Monsieur LANOT a répondu qu'une commission allait s'occuper rapidement du problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05

Le Maire
Ringenbach Daniel

